



**Création du
Groupe de travail public-privé sur le café**

1. Le Directeur exécutif présente ses compliments aux Membres et membres du Comité consultatif du secteur privé et attire leur attention sur le projet de mandat ci-joint visant à créer un groupe de travail public-privé sur le café et des groupes de réflexion techniques connexes, qui est soumis à votre examen et décision.
2. Une note verbale a également été envoyée aux Membres ayant des représentations permanentes à Bruxelles, Londres et Paris.

Contexte

3. Dans sa Décision 125-10 du 27 septembre 2019, le Conseil international du Café demandait à l'Organisation internationale du Café (OIC) "de créer un groupe de travail composé de Membres de l'OIC ainsi que de représentants du secteur privé et d'organisations d'appui afin d'élaborer une feuille de route et de recommander de nouvelles mesures concernant le niveau et la volatilité des prix ainsi que la durabilité à long terme" et confirmait que "le deuxième Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux, qui se tiendra pendant la cinquième Conférence mondiale du Café à Bangalore (Inde) du 10 au 12 septembre 2020, examinera les conclusions du groupe de travail et poursuivra ses efforts pour proposer des solutions concrètes à la crise du café et à la question de la volatilité des prix".
4. En application de cette décision, le Secrétariat a passé en revue les bonnes pratiques en matière de collaboration public-privé suivies par les autres organes de produits et les organisations internationales, et a mené une série de consultations informelles, dans l'objectif d'élaborer une feuille de route visant à mettre en pratique les engagements pris par les signataires de la Déclaration de Londres le 23 septembre dernier.

5. Pour mettre en place un groupe de travail public-privé sur le café efficace et identifier les options en matière de ressources et de stratégie, l'OIC a suivi les principes directeurs ci-après : l'inclusion, l'efficacité, l'innovation et l'urgence pour faire face au niveau et à la volatilité des prix du café, ainsi que la durabilité à long terme du produit - comme nos Membres l'ont demandé dans la Résolution 465 du Conseil sur le niveau des prix du café.

Projet de mandat du Groupe de travail public-privé sur le café

6. À l'issue de ce processus de consultation et d'évaluation, l'OIC a obtenu de plusieurs pays qu'ils s'engagent à fournir des ressources financières et techniques, et a établi un plan qui est proposé à votre examen et à votre action et présenté dans le projet de mandat du Groupe de travail public-privé sur le café (voir l'annexe I).

7. Ce plan repose sur les procédures internationales de négociation et de recherche de consensus suivies chaque année par les pays du G20 (et du G7), qui permettent à la fois a) de vérifier le respect des engagements pris par chaque membre ; et b) de négocier de nouvelles actions et engagements communs et l'allocation de ressources pour répondre aux crises ou aux questions pertinentes. L'application d'un tel plan pour traiter des questions relatives à un secteur de produits de base dans un contexte multilatéral est sans précédent, tout comme la création d'un groupe de travail public-privé. Par conséquent, pour assurer le succès et l'efficacité de la mise en œuvre, il est essentiel que tous les membres des secteurs public et privé du Groupe de travail s'engagent de façon ferme et continue.

Mesures à prendre

8. Afin que le Groupe de travail puisse commencer ses travaux dès que possible, nous vous invitons à :

- i. Revoir le plan exposé dans le mandat du Groupe de travail public-privé sur le café (annexe I) ;
- ii. Définir les modalités de sélection des 16 membres/sherpas du Groupe de travail représentant les Membres de toutes les régions des pays exportateurs (Afrique, Asie et Pacifique, Amérique centrale, Mexique et Amérique latine) et des pays importateurs ;
- iii. Nommer les sherpas des Membres de l'OIC en tant que vos représentants au Groupe de travail ;
- iv. Revoir la liste des groupes de réflexion et suggérer ceux auxquels vous aimeriez participer ou suggérer des solutions de rechange ; et
- v. Envisager de fournir (comme il est également attendu de la part des partenaires du secteur privé), sur une base volontaire, des contributions en espèces et/ou en nature pour concrétiser le dialogue sur le secteur du café et les travaux du Groupe de travail et de ses groupes de réflexion, en assurant l'accès à des expertises particulières, un soutien

logistique et en matière de transport (notamment pour permettre aux sherpas des pays exportateurs de participer aux réunions du Groupe de travail), ainsi que des services de communication, d'établissement de rapports et d'organisation de réunions.

- vi. Vous inscrivez à un webinaire d'introduction. Afin de faciliter le dialogue, nous organiserons **quatre webinaires d'introduction** (voir les dates et heures ci-dessous), pour faciliter une participation maximale à la présentation du plan et du projet de mandat du Groupe de travail public-privé sur le café et recueillir vos contributions et suggestions. Nous regrettons que la limitation des ressources nous impose de tenir les webinaires en **anglais seulement**. Un enregistrement des webinaires sera disponible sur demande pour ceux qui ne pourront y assister.

Webinaires d'introduction de l'OIC sur le Groupe de travail public-privé sur le café (en anglais seulement)	
Date	Heure (GMT)
17 décembre 2019	9h30 -11h00
18 décembre 2019	15h00 -16h30
15 janvier 2020	9h30 -11h00
15 janvier 2020	15h00 -16h30

Vous êtes invités à confirmer le webinaire auquel vous souhaitez participer en envoyant un courriel à info@ico.org **avant le 13 décembre**. Nous sommes également disponibles pour des discussions bilatérales en contactant Gerardo Pataconi, Chef des opérations (pataconi@ico.org, +44(0)7917044127), ou Christoph Sänger, Économiste principal (saenger@ico.org, +44 (0)2076120610).

9. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec vous et de faire progresser rapidement le dialogue sectoriel mené par l'OIC et la mise en œuvre des décisions et résolutions du Conseil international du Café ainsi que de la Déclaration de Londres, dans un véritable esprit de valeurs et de responsabilités communes pour assurer un avenir durable au secteur du café, en particulier aux petits exploitants.

ANNEXE I

MANDAT

Création d'un groupe de travail public-privé et de groupes de réflexion techniques connexes pour mettre en œuvre la Résolution 465 et la Déclaration de Londres

1. Objet

Le Groupe de travail public-privé sur le niveau et la volatilité des prix et la durabilité du café et ses groupes de réflexion techniques connexes ont pour objet de mettre en œuvre la Résolution 465 et la Déclaration de Londres, faisant ainsi progresser activement les travaux du Dialogue sectoriel initié et dirigé par l'Organisation internationale du Café (OIC).

Les objectifs du Groupe de travail sont les suivants : i) dégager un consensus entre les parties prenantes du secteur public et du secteur privé sur une feuille de route de mise en œuvre des engagements et des mesures concrètes figurant dans la Déclaration de Londres ; ii) définir de nouvelles actions concrètes communes et l'allocation de ressources ; iii) suivre les progrès et mesurer les effets ; et iv) conduire la discussion sur une vision commune à long terme du secteur afin de trouver des solutions transformationnelles.

Les groupes de réflexion ont pour objet d'appuyer les travaux du Groupe de travail en i) fournissant les apports techniques nécessaires pour transformer les engagements en actions concrètes, par exemple en réalisant des études de faisabilité, des enquêtes et des recherches qui s'appuient, dans la mesure du possible, sur les outils et cadres existants déjà disponibles dans le secteur, et en ii) élaborant une théorie du changement et une vision commune du succès pour cette initiative, toujours sur la base des données déjà existantes dans le secteur.

2. Contexte

À sa 122^e session qui s'est tenue à Londres en septembre 2018, le Conseil international du Café a adopté la Résolution 465¹ pour atténuer l'impact de la faiblesse des prix sur les moyens d'existence des caféiculteurs. Cette résolution donne à l'Organisation le mandat d'ouvrir un dialogue sectoriel pour engager tous les acteurs de la chaîne de valeur ainsi que la communauté internationale dans des actions collectives. Ce dialogue, qui a officiellement débuté en mars 2019, a culminé avec le premier Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux) qui s'est tenu à Londres le 23 septembre 2019.

Ce forum a réuni les principaux acteurs de l'industrie signataires de la "Déclaration de Londres²", qui énonce les engagements des entreprises du secteur privé à œuvrer avec les gouvernements, les partenaires de développement et la société civile dans le but de mettre en œuvre des actions pratiques et assorties de délais pour résoudre la crise actuelle du café qui touche les parties prenantes, contribuant ainsi à l'application du Programme des Nations unies pour le développement durable à l'horizon 2030.

1 <http://www.ico.org/documents/cy2017-18/icc-res-465e-low-coffee-prices.pdf>

2 <https://www.internationalcoffeecouncil.org/media/LondonDeclaration.pdf>

Par la suite, à sa 125^e session qui s'est tenue du 23 au 27 septembre 2019, le Conseil international du Café s'est félicité de la Déclaration de Londres et a confirmé l'engagement des Membres de l'OIC à collaborer avec les signataires de la Déclaration de Londres et les autres parties prenantes pour définir conjointement des actions détaillées et concrètes³.

Plus précisément, le Conseil a demandé à l'OIC "de créer un groupe de travail composé de Membres de l'OIC ainsi que de représentants du secteur privé et d'organisations d'appui afin d'élaborer une feuille de route et de recommander de nouvelles mesures concernant le niveau et la volatilité des prix ainsi que la durabilité à long terme", dont les résultats seront examinés au 2^e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux lors de la 5^e Conférence mondiale du Café qui se tiendra à Bangalore (Inde) en septembre 2020.

Pour faire face au niveau et à la volatilité des prix et pour parvenir à un secteur du café économiquement viable et durable, les travaux du Groupe de travail seront axés sur six domaines d'action thématiques définis dans la Résolution 465 et dans la Déclaration de Londres :

1. **Transparence du marché** (avec un accent particulier sur : les systèmes d'information du marché sur les points de référence du coût de production et du revenu minimum vital, l'approvisionnement responsable, la durabilité environnementale, le prix, etc.)
2. **Renforcement de l'environnement politique et institutionnel** (fonctionnement efficace des marchés à terme du café, politiques efficaces dans les pays exportateurs et importateurs)
3. **Mécanismes de financement mondiaux et régionaux**
4. **Coordination du secteur** (engagements individuels et communs, théorie du changement et mesure de l'impact/progrès)
5. **Promotion d'une production compétitive et durable et développement de l'approvisionnement durable**
6. **Promotion d'une consommation responsable.**

3. Un modèle unique de recherche de consensus

L'évolution du Dialogue sectoriel de l'OIC visant à faire face à la crise actuelle des prix du café et à la viabilité à long terme, du stade de consultations ad hoc à celui de processus continu, s'appuiera largement sur le modèle du "*Sommet du G20*"⁴ - processus intergouvernemental de haut niveau qui a été créé en réponse à la crise financière de 2008. Cela permettra de refléter l'esprit de coresponsabilité des acteurs du secteur du café, tant publics que privés, ainsi que l'urgence et la gravité des défis (économiques, sociaux et environnementaux) à court et à long termes auxquels le secteur est confronté.

³ <http://www.ico.org/documents/cy2018-19/icc-125-10e-decision.pdf>

⁴ Le Sommet du G20 est officiellement connu sous le nom de "Sommet sur les marchés financiers et l'économie mondiale" et est un forum international qui se réunit tous les ans. Ses membres (19 pays et l'Union européenne) représentent plus de 80% du PIB mondial. L'ordre du jour principal des réunions du Sommet est axé sur les questions liées à l'économie mondiale. Toutefois, les discussions des derniers Sommets ont également porté sur des questions telles que le commerce et l'investissement, le développement, le changement climatique et l'énergie, l'emploi, la numérisation, la lutte contre le terrorisme, ainsi que les migrations et les réfugiés (Source : <https://g20.org/en/>). Le même modèle est également utilisé par le Groupe des Sept (G7) qui, depuis 1975, a émergé en tant que sommet des dirigeants des principaux pays industrialisés, dans un premier temps pour faciliter les initiatives macro-économiques communes en réaction à la crise énergétique des années 1970 et aux récessions qui ont suivi.

Comme le modèle du G20, le Dialogue sectoriel de l'OIC vise à relever les défis mondiaux auxquels le secteur du café est confronté par le biais d'une **action guidée par le consensus**. Une innovation du Dialogue sectoriel de l'OIC est que le consensus est établi non seulement entre les gouvernements, mais aussi explicitement entre les parties prenantes des secteurs public et privé.

Le principal mécanisme du processus de recherche d'un consensus est le Groupe de travail public-privé sur le café qui œuvrera à la conclusion d'éventuels accords sur les actions et les ressources à adopter par les "sommets" annuels, le Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux et le Conseil internationale du Café (figure 1).

Ainsi, l'évolution du Dialogue sectoriel et la création du Groupe de travail créent un partenariat public-privé sans précédent dans le secteur du café et un mécanisme de partenariat multipartite unique pour faire face au niveau et à la volatilité des prix et assurer la durabilité à long terme dans un secteur spécifique, conformément aux 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

4. Groupe de travail public-privé

4.1 Composition du Groupe de travail

Le Groupe de travail sera constitué de [32] membres (sherpas⁵), dont 16 représentants des pays Membres de l'OIC et 16 représentants du secteur privé, ainsi que d'observateurs, auxquels s'ajouteront le Directeur exécutif de l'OIC en tant que Secrétaire de droit du Groupe de travail et le Chef des opérations de l'OIC en tant que suppléant.

Sherpas du secteur privé [16] :

- [12] signataires de la Déclaration de Londres (entreprises)
- [2] le président et le vice-président du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) de l'OIC
- [2] initiatives du secteur privé (GCP, SCC).

Sherpas du secteur public [16] :

- La représentation des pays Membres de l'OIC au sein du Groupe de travail reste à déterminer et devrait correspondre au nombre de sherpas du secteur privé.
- Un modèle qui a fait l'objet de discussions informelles lors de la 125^e session du Conseil prévoit :
 - Groupement régional des Membres exportateurs (Afrique, Asie, Amérique centrale et Mexique, Amérique du Sud) avec 2/4 pays par groupe.
 - Membres importateurs représentés par 3/4 pays.

Observateurs :

- Organisations d'appui conformément à la Déclaration de Londres
- Organisations internationales et institutions financières internationales (IFI)

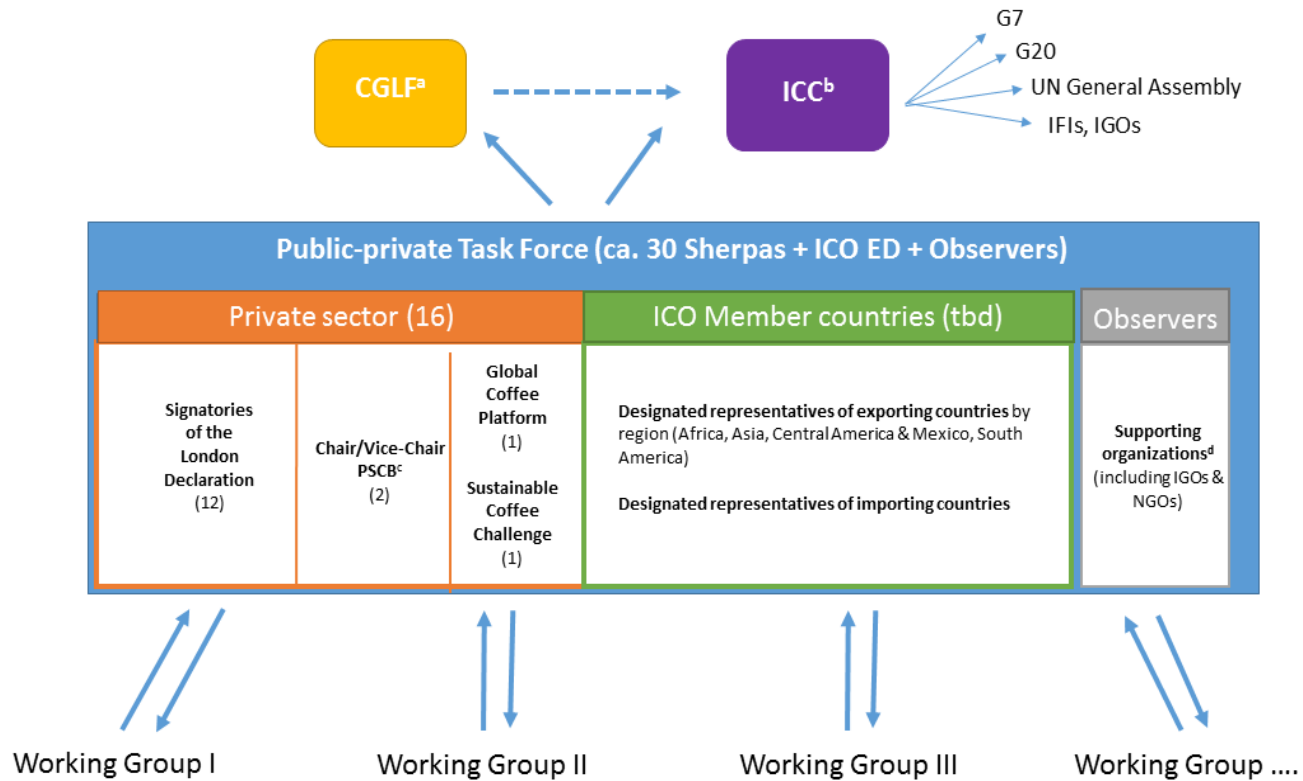
⁵ Un aperçu du concept de Sherpa peut être trouvé [ici](#).

- Autres organisations impliquées dans les groupes de réflexion.

Présidence :

- Contrairement au modèle du G20, le Groupe de travail ne peut pas confier sa présidence à l'un des membres sur une base annuelle en raison de sa composition et de sa taille. Par conséquent, l'ordre du jour sera établi chaque année par le Secrétariat de l'OIC sur la base des contributions fournies par le Groupe de travail, les Membres de l'OIC et la société civile, en tenant compte des questions soulevées dans les instances mondiales telles que l'ONU, le G7/G20 et les entités nationales et régionales concernées.

Figure 1 : Dialogue OIC à l'échelle du secteur



^a CEO & Global Leaders Forum

^b International Coffee Council

^c Private Sector Consultative Board (see Annex III for composition)

^d Supporting organizations of the Declaration (initial list see Annex II) are invited as members/lead of working groups and to attend the Task Force meetings as observers/invited partners similar to G20 process

4.2 Fonctions et responsabilités du Groupe de travail

- Maintenir le dialogue public-privé et assurer un suivi à haut niveau des progrès réalisés en ce qui concerne les engagements pris dans la Résolution 465 et la Déclaration de Londres. Le Groupe de travail est la principale plate-forme de dialogue entre les sommets (Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux et Conseil).
- Piloter l'élaboration et la mise en œuvre des engagements et établir un consensus, le prochain jalon important étant le Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux en 2020.
- Élaborer une définition commune de l'ordre du jour du dialogue public-privé conformément à la Résolution 465/Déclaration de Londres, clarifier les attentes et identifier les possibilités d'action commune.
- Orienter les groupes de réflexion.
- Examiner les résultats et les recommandations des groupes de réflexion.
- Recommander un ensemble d'actions, d'engagements et de besoins en ressources qui seront définis dans un communiqué commun qui sera examiné par le Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux et le Conseil international du Café.

Encadré : Qu'est-ce qu'un sherpa ?

Le sherpa du Groupe de travail est une personne qui a le mandat de négocier au nom de l'organisation ou du groupe qu'il représente.

En tant que membres du Groupe de travail, les sherpas préparent le "sommet" annuel du Dialogue sectoriel, le Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux/Conseil international du Café. Entre les sommets, de multiples réunions du Groupe de travail se tiennent où des accords possibles sont établis.

Le dialogue continu permet aux sherpas d'identifier les domaines de consensus ainsi que les domaines où un débat et des négociations plus approfondis sont nécessaires ; il leur permet aussi de suivre les progrès réalisés par rapport aux engagements, réduisant ainsi le temps et les ressources nécessaires lors du sommet final. Bien que les sherpas soient influents dans la recherche d'un consensus entre les sommets, le pouvoir de prendre une décision finale sur tout accord proposé est réservé au sommet (Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux/Conseil).

4.3 Réunions du Groupe de travail

Trois réunions par an, de préférence à la suite d'importantes manifestations du secteur du café ; à titre provisoire :

- (1) Février/mars 2020 [OIC, Londres ou autre endroit, de préférence à la suite d'autres manifestations sur le café]
- (2) Avril/mai 2020 : pendant la 126^e session du Conseil international du Café, Londres (27 avril -1 mai 2020)
- (3) Juin/juillet 2020 [OIC, Londres ou autre endroit, de préférence à la suite d'autres manifestations sur le café].

Remarques : L'OIC s'est également engagée à mobiliser des contributions volontaires pour faciliter la participation des sherpas des pays exportateurs aux travaux du Groupe de travail, compte tenu de l'impact de la crise des prix sur leurs budgets voyages.

5. Groupes de réflexion

5.1 Composition des groupes de réflexion

- La participation aux groupes de réflexion est volontaire et devrait être fondée sur l'expertise requise. Les membres peuvent provenir de tous les groupes de parties prenantes : industrie, plates-formes/associations, OIG, IFI, représentants gouvernementaux, organisations de producteurs, universitaires, etc.
- Pour s'assurer que les résultats des travaux des groupes de réflexion sont réalisables, chaque groupe de réflexion devrait comprendre plusieurs "champions" de l'industrie désireux de faire avancer le sujet et d'assurer un lien solide avec le marché.
- Une expertise ad hoc peut être nécessaire pour produire des contributions techniques par le biais d'études, d'enquêtes et de recherches, pour lesquelles des ressources supplémentaires et des contributions volontaires peuvent être nécessaires.
- La participation aux groupes de réflexion peut être physique ou virtuelle grâce à une connexion en ligne.

5.2 Fonctions et responsabilités des groupes de réflexion

- Produire les contributions techniques (par exemple les études de faisabilité) nécessaires pour soutenir la mise en œuvre des engagements et des actions concrètes conformément aux orientations du Groupe de travail.
- S'appuyer sur les initiatives existantes de l'industrie du café et d'autres secteurs pertinents.
- Présenter des rapports techniques aux réunions du Groupe de travail afin de fournir aux sherpas des informations pertinentes pour parvenir à un consensus éclairé.
- Établir des liens entre les groupes de réflexion afin d'assurer une cohérence.
- Les groupes de réflexion couvrent les aspects thématiques spécifiques recensés dans la Déclaration de Londres. Lors de la création des groupes de réflexion, les travaux/initiatives existants menés par les parties prenantes du secteur seront pris en compte afin de réduire au minimum toute duplication et le nombre de groupes à former (voir le tableau 1 pour une liste indicative des groupes de réflexion).

Remarques : Le nombre et le périmètre des groupes de réflexion présentés ci-dessous sont provisoires et devront être révisés par le Groupe de travail public-privé sur le café.

Tableau 1 : Des groupes de réflexion seront créés dans les principaux domaines d'action recensés dans la Déclaration de Londres et pour répondre aux défis de la durabilité du café (travail préliminaire, à poursuivre par le Groupe de travail)

Domaine thématique de la Déclaration	Résultats spécifiques	Structure de coordination	Organisation pilote (pour les résultats spécifiques, s'il y a lieu)
TRANSPARENCE DU MARCHÉ	Informations (systèmes) sur le marché utilisées pour faire face de manière proactive aux fluctuations des prix et aux chocs du marché ou les prévenir	Groupe de réflexion I "Transparence du marché"	OIC
	Écart de revenu de subsistance comblé dans les principaux secteurs de production		À définir
	Transparence des coûts de production dans les principales régions de production		OIC
	Approvisionnement transparent et durable à partir d'origines diverses		GCP
RENFORCER L'ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL	Fonctionnement efficace des institutions de marché (y compris les marchés à terme)	Groupe de réflexion II "Politiques et institutions de marché"	GCP/OIC
	L'élaboration de politiques dans les pays exportateurs et importateurs soutient une production durable		OIC
	Les dialogues nationaux favorisent le développement d'un environnement favorable dans les pays exportateurs		GCP
ALLOCATION ET COORDINATION GLOBALE DU FINANCEMENT	Investissements (d'impact) publics, privés et mixtes efficaces, coordonnés par le(s) mécanisme(s) mondial(aux) de financement multipartite(s)	Groupe de réflexion III "Mécanismes de financement"	OIC
	Étude de faisabilité d'un fonds mondial de stabilisation		[Olam]
COORDINATION DU SECTEUR	Déclaration de Londres mise en œuvre par la coordination des actions individuelles et communes	Groupe de réflexion IV "Coordination du secteur"	SCC
	Vision commune du secteur, théorie du changement/cadre de mesure du dialogue sectoriel élaboré		À définir
PROMOTION D'UNE CONSOMMATION RESPONSABLE	Augmentation de la demande de café provenant de sources durables et d'origines diverses sur les marchés traditionnels et émergents, en particulier dans les pays producteurs	À définir	À définir
PROMOTION D'UNE PRODUCTION COMPÉTITIVE ET DURABLE/APPROVISIONNEMENT DURABLE	Amélioration de la viabilité économique ainsi que de la durabilité environnementale et sociale de la production de café	Groupe de réflexion V "Production et approvisionnement durables"	SCC
	Utilisation durable et protection des ressources naturelles par le secteur du café		SCC

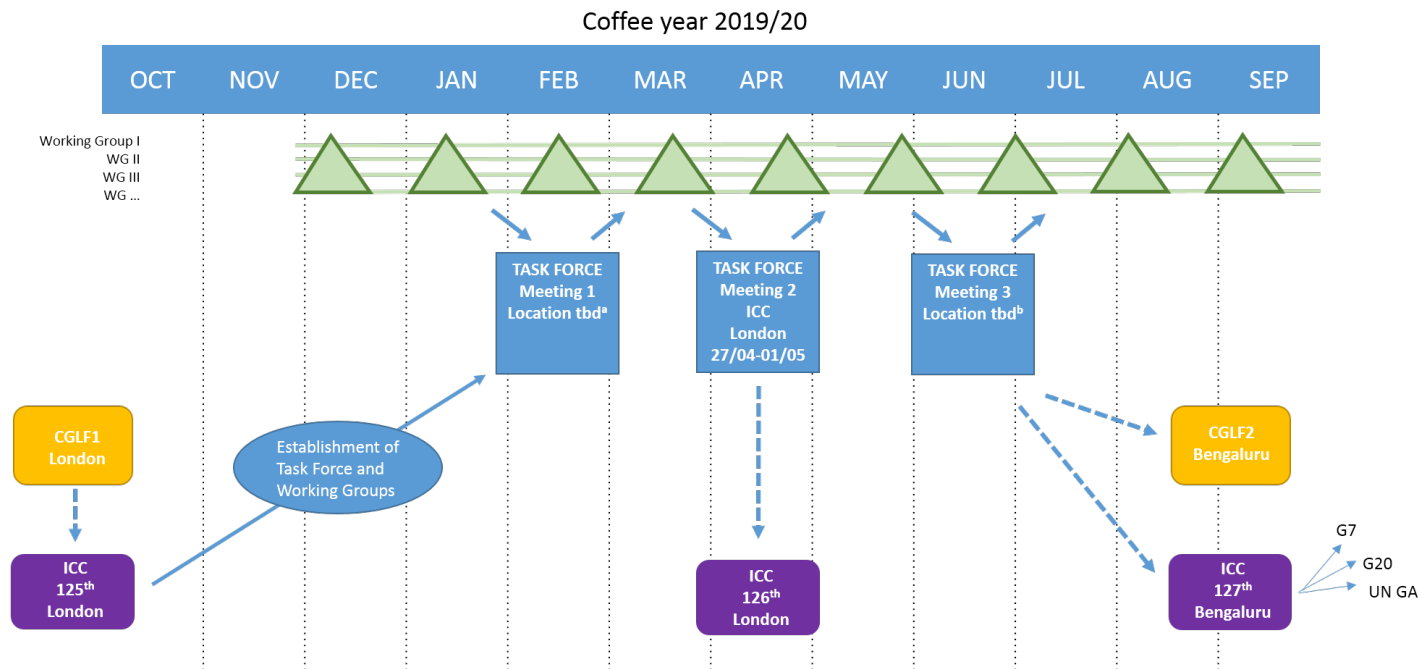
5.3 Réunions des groupes de réflexion

Continu/en fonction des besoins.

6. Calendrier préliminaire à haut niveau

Le processus proposé sera coordonné par l'OIC et repose sur un travail technique continu au sein des groupes de réflexion et sur les négociations des sherpas lors de trois réunions du Groupe de travail en préparation du "sommet" annuel sous la forme du Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux/Conseil international du Café.

Figure 2 : Calendrier préliminaire



ANNEXE II

Signataires et organisations d'appui de la Déclaration de Londres (au 20/11/2019)

<u>Signataires</u>	<u>Organisations d'appui</u>
<ul style="list-style-type: none">• ECOM Trading• Illycaffè S.p.A.• Jacobs Douwe Egberts (JDE)• Lavazza S.p.A.• Mercon• Nestlé S.A.• Neumann Kaffee Gruppe• Olam• Starbucks Coffee Company• Sucafina• Tchibo• Volcafe	<ul style="list-style-type: none">• CLAC• Fairtrade International• Global Coffee Platform• Hanns R. Neumann Stiftung• IDH the Sustainable Trade Initiative• Association nationale du café des États-Unis• Oikocredit• Rainforest Alliance• Rusteacoffee• Association des cafés de spécialité• Sustainable Coffee Challenge

ANNEXE III

Comité consultatif du secteur privé (CCSP)

Le CCSP est un organe consultatif de l'OIC composé de 16 éminents représentants de l'industrie des Membres exportateurs et des Membres importateurs. Il examine des questions telles que l'augmentation de la valeur et du volume de la consommation mondiale de café, la communication positive sur le café, le développement d'un secteur du café durable, la sécurité alimentaire, la qualité et les questions liées à la chaîne d'approvisionnement du café.

Président : Anil Bhandari (India Coffee Trust)

Vice-Président : Bill Murray (NCA)

Représentants des producteurs

Doux de Colombie

Federación Nacional de Cafeteros de Colombia (FNC)	Représentant
Sociedad Exportadora de Café de las Cooperativas de Caficultores (EXPOCAFÉ)	Suppléant
Asociación de Exportadores de Café de Colombia (ASOEXPORT)	Suppléant
Association des cafés fins d'Afrique (AFCA)	Représentant

Autres doux

Asociación Mexicana de la Cadena Productiva del Café A.C. (AMECAFÉ)	Représentant
Asociación Nacional del Café de Guatemala (Anacafé)	Suppléant
Asociación Nacional de la Industria del Café A.A. (ANICAFÉ)	Suppléant
Association des planteurs de Codagu	Représentant
United Planters Association of India (UPASI)	Suppléant
India Coffee Trust	Suppléant

Naturels brésiliens

Conselho dos Exportadores de Café do Brasil (CeCafé)	Représentant
Associação Brasileira da Indústria de Café Solúvel (ABICS)	Suppléant
Conselho Nacional do Café (CNC)	Représentant
Confederação da Agricultura e Pecuária do Brasil (CNA)	Suppléant
International Women's Coffee Alliance (IWCA)	Suppléant

Robustas

Conseil du Café-Cacao (3C)	Représentant
Association indonésienne des exportateurs de café (GAEKI) / Association café-cacao du Viet Nam – À confirmer	Représentant
Uganda Coffee Federation (UCF)	Suppléant

Représentants des consommateurs

Association japonaise du café (AJCA)	Représentant
Association chinoise du café	Représentant
Fédération européenne du café (FEC)	Représentant
Commission coréenne	Représentant
Association nationale du café des États-Unis (NCA)	Représentant
Association russe des producteurs de thé et de café (Rusteacoffee)	Représentant
Association des cafés de spécialité (SCA)	Représentant
World Coffee Research	Représentant

